

## Co-Psy et DCIO: Info rapide N° 9 Janvier 2015

*Souhaitons nous une très bonne année 2015  
pour engranger des avancées positives !*



La nouvelle année qui s'ouvre devrait déboucher sur la création du corps commun de psychologues de l'éducation nationale et la rédaction des décrets d'application.

Avant les vacances de Noël, le dernier GT a abordé les questions de l'architecture de ce nouveau corps, de la carrière des personnels, des modalités de recrutement et de la mobilité.

**Certaines organisations syndicales, qui n'hésitent pas à taxer le SNES et la FSU d'immobilisme, mettent en avant tous les dangers qui résulteraient de ces changements et donnent la préférence au statu quo. Etrange !**

Le SNES a toujours revendiqué la création d'un corps commun de psychologues de l'éducation nationale où les copsys et les DCIO, en tant que psychologues de l'éducation et de l'orientation dans le second degré et l'enseignement supérieur, verraient leur place confortée et mieux reconnue. Ceci doit se traduire selon nous par une véritable amélioration pour tous les personnels quant au volume de recrutement, aux conditions d'exercice, aux missions et aux rémunérations. Ambition et exigences sont donc à l'ordre du jour !

**Affirmer que dans ce nouveau corps les conseillers d'orientation-psychologues et les directeurs de CIO auraient tout à perdre est non seulement mensonger mais très tendancieux. Car quels autres scénarios plus avantageux pourraient se profiler ?**

Une entrée dans le SPRO, dans les conditions fixées par l'ARF qui cherche par tous les moyens à imposer sa gouvernance sur les CIO et les personnels ? Un engagement à se « professionnaliser » grâce à l'intervention de cabinets de consultants privés, spécialistes en « transitions professionnelles » pour devenir des « conseillers polyvalents » ?

5 Janvier 2015

Sommaire :

- *Soyons clairs !*
- *GT 14: quels changements pour le métier ?*
- *Carte des CIO : Le SNES reçu par le cabinet de la Ministre*



*Le SNES et la FSU vous présentent  
leurs meilleurs vœux pour 2015 !  
Exigences, propositions et détermination,  
voilà nos principes pour obtenir  
avec vous, des avancées positives !*

## *Soyons clairs ! (suite)*

**En quoi les Co-Psy et les DCIO défendraient-ils mieux leur identité professionnelle dont on nous dit qu'elle va être mise à mal par un rapprochement avec d'autres psychologues de l'éducation nationale ?** La spécificité des CIO serait-elle mieux préservée, alors que les régions affirment sans cesse leurs préférences pour des lieux uniques ? Pourquoi la mise en place des « super régions » serait elle plus rassurante pour l'avenir du métier et des CIO ?

Si les CIO n'ont pas été décentralisés, c'est bien parce que le SNES a réussi à faire reconnaître par le MEN l'importance des missions qu'ils remplissent pour l'institution scolaire, au lieu de la vision de simples lieux d'accueil de tous les publics ! C'est bien pourquoi le SNES continue à se battre pied à pied sur le terrain pour que l'état reprenne à sa charge tous les CIO menacés et assure partout sur le territoire ses missions de service public.

**La mise en place du nouveau corps requiert beaucoup de vigilance pour qu'il soit l'occasion d'un renforcement du rôle et de la place des copsy et DCIO dans l'éducation nationale, de leur reconnaissance en termes de carrière et de rémunérations et du maintien de l'ensemble du réseau des CIO.**

**Ce sont ces améliorations bien réelles que le SNES et la FSU, sont déterminés à obtenir !**

## *L'architecture du futur corps des psychologues de l'éducation Nationale*

### **Qu'en sera-t-il pour les futurs psychologues de l'éducation nationale ?**

- Le recrutement se fera au niveau d'un M2 de psychologie qui devra être validé avant la nomination en tant que stagiaire.
- Les candidats choisiront leur spécialité : soit « éducation, développement et apprentissages » pour le premier degré, soit « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle » pour le second degré et l'enseignement supérieur. Celle-ci sera validée par un certificat d'aptitude aux fonctions portant mention de la spécialité, ce qui permettra de calibrer les emplois et de bien distinguer les affectations dans le premier et le second degré.
- Les centres de formation actuels seront mobilisés pour organiser l'année de formation et la préparation aux concours.
- Les stagiaires seront nommés pour leur année de stage, dans les écoles, au sein des RASED pour la spécialité 1<sup>er</sup> degré, et dans les CIO pour la spécialité second degré où ils effectueront des périodes de stage en alternance avec les périodes de formation dans les centres et dans les ESPE.
- Les contractuels bénéficieront d'un aménagement de l'année de formation en fonction de leur formation et de leur expérience antérieure.
- A l'issue de la validation de leur certificat d'aptitude, les stagiaires seront nommés dans une académie, dans le cadre du mouvement inter académique, puis sur un poste dans le cadre du mouvement intra académique.

### **Les points à préciser.**

Le SNES et la FSU ont demandé un GT spécifique pour discuter des modalités de la formation : volume horaire, contenus et organisation. Il est possible d'obtenir, sur la base des 36 semaines, une formation de qualité, équivalente en volume à celle des copsy aujourd'hui.

Pour le SNES, le recrutement au M2 de psychologie va de pair avec la revendication d'un pré recrutement permettant aux étudiants de se préparer au concours en étant rémunérés, et de la mise en place de congés formation destinés aux personnels de l'EN qui souhaiteraient préparer le M2 de psychologie. Le MEN convient de l'utilité de cette préparation mais n'a pas proposé de solution concrète. La FSU a rédigé des propositions dans ce sens.

### Les points de divergence actuels avec le MEN

Le MEN envisage 6 modalités de concours pour intégrer le corps. Outre les concours externe, interne et réservé, il prévoit en effet une liste d'aptitude pour des fonctionnaires titulaires d'un diplôme en psychologie permettant de faire usage du titre, un 3<sup>ème</sup> concours pour les candidats en possession de ces mêmes diplômes mais ayant exercé dans le privé et enfin le détachement, comme actuellement, pour des fonctionnaires, en possession des diplômes requis. **Cette multiplication des voies d'accès risque d'entraîner une perte importante de postes pour un concours qui aujourd'hui recrute moins de 300 personnes.**

En effet, le MEN refusant de reporter les postes d'une liste sur l'autre, nous perdons déjà actuellement environ 10 % des postes ouverts. La multiplication des listes ne pourra qu'augmenter cette déperdition. L'argument de la diversité des origines professionnelles ne paraît pas davantage justifié car, dans notre corps, les candidats entrent après plusieurs expériences professionnelles, en utilisant le concours externe.

**Pour la FSU, il n'est donc pas nécessaire de recourir au 3<sup>ème</sup> concours.**

Le MEN a en outre décidé de confier la responsabilité de la formation aux ESPE en lien avec les centres actuels. La FSU a demandé que l'articulation se fasse dans l'autre sens car les centres ont une expérience de ces formations que n'ont pas du tout les ESPE. De plus, comme il n'y a que 7 centres de formation au DECOP ou DEPS, il serait plus logique d'affecter en priorité les stagiaires dans les académies correspondantes en lien avec l'ESPE.

### Qu'en sera-t-il pour les co-psy, les DCIO et les psychologues scolaires actuellement en fonction ?

- **Les copsy et DCIO seront automatiquement intégrés dans le nouveau corps.**

- Pour les psychologues scolaires, 3 modalités sont envisagées : soit une demande d'intégration pour ceux qui sont professeurs des écoles, une demande de détachement dans le nouveau corps ou l'inscription sur une liste d'aptitude pour ceux qui sont encore instituteurs.

**Comment s'explique cette différence de traitement ? Non pas, comme le prétend le SGEN, par une volonté de supprimer le corps des copsy alors que les psychologues scolaires pourraient conserver leur ancien statut, mais parce que les collègues du premier degré appartiennent toujours aux corps enseignants : soit le corps des instituteurs actuellement en extinction, soit le corps des professeurs des écoles. La situation n'est donc pas comparable. Certains psychologues scolaires bénéficient d'avantages liés à leur ancien statut d'enseignant, notamment par rapport à la retraite, ce qui explique ce traitement différencié.**

**En quoi les copsy pourraient-ils avoir intérêt à rester dans un corps qui ne permettrait pas d'accès à la hors classe et resterait très défavorisé par rapport au régime indemnitaire ? Un tel choix reviendrait, en outre, à opter pour une scission du corps des copsy en deux, ce qui ne pourrait qu'affaiblir la profession à terme.**

- Le SNES et la FSU demandent que soit prise en compte l'augmentation du niveau de recrutement dans les rémunérations, par la mise en place d'une nouvelle grille indiciaire.

- **De plus, ils exigent, comme pour les enseignants et les CPE, que soit acté l'engagement du MEN à permettre à tous les copsy et psychologues scolaires d'accéder aux derniers échelons de la hors classe avant leur départ en retraite. Dans l'immédiat, le ratio d'accès à la hors classe doit être calculé pour le permettre, dès la sortie des textes.**

- Pour les DCIO, le SNES a clairement indiqué que leur situation ne saurait se régler par le recours à de l'indemnitaire simple. La fonction des DCIO doit être sécurisée par la possession d'un grade, et non uniquement d'indemnités qui seraient perdues dans le cas de fermeture de leur CIO, voire pour la retraite.

L'échelle de rémunération des DCIO doit être calée au minimum sur celle de la hors classe des certifiés (hors contingent des copsy et psychologues scolaires promouvables).

**Les points restant à préciser****Dans le second degré, les i**

copsys et les DCIO ; une NBI pour les collègues qui travaillent en établissement sensible dont le versement est contesté si plus d'une personne y intervient; une indemnité pour charge administrative pour les DCIO et l'attribution éventuelle d'une NBI en fonction de la taille de leur CIO. **Le SNES demande :**

-la totalité de l'ISOE,

-des bonifications équivalentes à celles des enseignants et CPE en REP et REP+ dès lors que le CIO a plus de 2 REP et REP + dans son périmètre,

-une bonification indiciaire liée aux effectifs à prendre en charge (au dessus de 1000 élèves),

-une augmentation de l'indemnité attribuée au DCIO pour charges administratives.

Les obligations de service n'ont pas encore été évoquées. Pour le SNES, il n'y a pas lieu de les modifier.

**Les points de divergence avec le MEN**

-Le MEN a choisi le scénario le moins coûteux et le plus souple. Il prévoit un accès à la hors classe des certifiés pour les copsys et une NBI pour les DCIO. **Pour le SNES et la FSU, le compte n'y est pas.**

**-Il faut tenir compte de l'élévation du niveau de recrutement et placer la fonction de DCIO sur un grade, acquis dès lors que les responsabilités de directeur de CIO ont été exercées.**

-Le reclassement dans le nouveau corps ne peut se faire comme le prévoient les fiches à l'échelon actuel mais en tenant compte des nouveaux débouchés indiciaires, en procédant à une véritable reconstitution de carrière.

**Dans le projet actuel, Il ne s'agit donc ni de fusion des métiers, ni de dilution des spécificités professionnelles. Pour le SNES et la FSU, il y a bien des améliorations à gagner, en termes de reconnaissance de missions, de place dans l'EN et de carrière. Il nous faut continuer à peser pour les obtenir.**

***Carte des CIO : Le SNES reçu par le cabinet du Ministre le 19 Décembre***

Suite au courrier à la Ministre, le SNES a été reçu par B Lejeune et A Seré sur la carte des CIO et la mise en place du SPRO. Le directeur adjoint de cabinet a reconnu que le MEN avait pris du retard sur ce dossier, ce qui mettait les recteurs en position difficile. Ainsi à Rennes, tous les CG viennent d'officialiser leur désengagement et le Recteur a annoncé lors d'un GT académique qu'il définirait lui-même les critères en l'absence de consignes du MEN.

Ce retard est d'autant moins acceptable que l'état des lieux est prêt puisque la Dgesco l'a apparemment transmis aux recteurs. De plus, certains de ses représentants ont annoncé le choix de bassins d'emploi (soit 320) comme critère d'implantation.

**Le Cabinet n'a absolument pas confirmé ces choix et a indiqué que les éléments nous seraient transmis rapidement. Une nouvelle rencontre sur les critères d'implantation à partir de l'état des lieux doit être programmée dès la rentrée.** Concernant le SPRO nous avons souligné que la convention type posait déjà des problèmes d'interprétation dans les académies (PACA, Pays de Loire, Poitou Charente). Le Cabinet va réunir les recteurs début Janvier et des consignes précises devraient leur être données sur les priorités de l'action des copsys et DCIO et la vigilance à observer quant aux demandes des régions.

Le cabinet a reconnu que les régions n'avaient pas à se mêler de nos pratiques, mais on peut craindre des tentatives d'imposition d'outils communs. Nous avons rappelé nos critiques sur le projet de circulaire « retour en formation ainsi que les conditions de la concertation. Notre chiffrage fait en effet apparaître que nous devrions y consacrer environ 150 postes à plein temps, ce qui n'est évidemment pas envisageable; pas plus d'ailleurs que la volonté de nous impliquer dans le Conseil en évolution professionnelle par ce biais !

**Il faut délimiter précisément le niveau d'engagement des CIO et des personnels dans toutes les actions découlant du SPRO et obtenir rapidement des assurances quant au maintien de l'ensemble du réseau des CIO !**